



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Vin d'honneur et Fromage d'excellence du Conseil d'Etat pour l'année 2023

Le Gouvernement prime le Domaine de Autecour AOC La Côte et le gruyère AOP de la fromagerie de Moudon

Le Vin d'honneur du Conseil d'Etat pour l'année 2023 sera le Domaine de Autecour à Mont-sur-Rolle, AOC La Côte Premier grand cru, propriété de la famille Schenk. Le Gouvernement a primé également le Gruyère AOP de la fromagerie de Moudon, qui sera le Fromage d'excellence servi à ses hôtes lors de manifestations officielles l'an prochain. La conseillère d'Etat en charge de l'agriculture et de la viticulture du canton a félicité et remis leur diplôme ce matin aux deux producteurs désignés dans le magnifique cadre du domaine lauréat.

A l'issue de sa séance hebdomadaire du 9 novembre dernier, le Conseil d'Etat a dégusté trois Premiers grands crus vaudois et cinq Gruyère AOP présélectionnés parmi une quinzaine d'échantillons de chaque.

Son choix s'est porté sur le millésime 2021 du Domaine de Autecour à Mont-sur-Rolle, AOC La Côte, propriété depuis 1938 de la famille Schenk. Produit par le vigneron Michaël Monnier et son équipe, vinifié par l'œnologue Thierry Ciampi et commercialisé par Obrist SA à Vevey, ce chasselas d'exception sera pour la quatrième fois en onze éditions le Vin d'honneur du Conseil d'Etat pour l'année 2023 (2017, 2018, 2021).

Pour accompagner ce Premier grand cru sur la même période lors de certains événements officiels du canton, le Fromage d'excellence du Gouvernement vaudois sera le Gruyère AOP de la fromagerie de Moudon, élaboré sous la conduite du fromager Jérôme Rossmann. Comme tous ses concurrents, ce gruyère a obtenu une moyenne supérieure à 19 points sur 20 lors des taxations de mai 2021 à avril 2022.

Au vu du nombre de Premiers grands crus agréés à ce jour, soit vingt-deux, le Conseil d'Etat a confié à une commission de dégustation ad hoc, conduite par l'œnologue cantonal Philippe Meyer, le soin d'opérer une présélection des vins.

Réalisée de manière comparative à l'aveugle, la dégustation finale a permis aux conseiller-ère-s d'Etat de choisir personnellement les produits vainqueurs. L'œnologue cantonal s'est assuré que cette phase décisive se déroule dans les règles de l'art, tandis qu'un contrôleur-qualité de l'Interprofession du Gruyère AOP en a fait de même.

Créée par l'ancien conseiller d'Etat Philippe Leuba en 2012 pour le vin et 2013 pour le fromage, cette distinction a pour but de valoriser et promouvoir la qualité de la production viticole et fromagère du canton. Objectif que rejoint pleinement Valérie Dittli, cheffe du Département des finances et de l'agriculture: «une manière de rendre hommage à des produits emblématiques du terroir vaudois et surtout de mieux faire connaître leur excellence».

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 décembre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFA, Valérie Dittli, conseillère d'Etat

Philippe Schenk, Directeur de la Régie des domaines Schenk SA, propriétaire du Domaine de Autecour

Jérôme Rossmann, fromager responsable de la fromagerie de Moudon